DÉPARTEMENT de L'ORNE
ARRONDISSEMENT

Nombre de conseillers	
En exercice	**14**
Présents	**13**
Votants 14	**14**

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt cinq,
Le 04 février 2026 à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2026
Présents : Monsieur Jacques PRIGENT, Monsieur Vincent LEBRETON, Madame Florence ECOBICHON, Monsieur Éric RIEDINGER, Monsieur Jean-Louis DESVIGNE, Monsieur André DEBEVE, Monsieur Fabien JOUADÉ, Madame Anita LEVALLOIS, Monsieur Philippe POTTIER, Madame Lydia POUPIN, Madame Renée SAUSSAIS, Madame Anne-Marie TREUIL, Madame Léa VIEL
Absents excusés : Monsieur Hervé BROC représenté par Monsieur Vincent LEBRETON
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe POTTIER

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

DEL DE_006_2026

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article **L.1612-1**,
- la nécessité d'assurer la continuité de l'action communale avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026,

Considérant

- que le budget primitif de la commune n'a pas encore été voté,
- que certaines dépenses d'investissement doivent néanmoins être engagées et mandatées afin de ne pas interrompre le fonctionnement des services et la réalisation des projets communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :
Monsieur le Maire est autorisé, avant le vote du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 :
Les dépenses concernées porteront sur les chapitres et opérations suivants :

- Chapitre **21**

Article 3 :
Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de reception de l'AR: 11/02/2026

061-216104943-DE_006_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599

Article 4 :
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Le Maire,
Jacques PRIGENT

MAIRIE DE TRUN
61160 Orne

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de reception de l'AR: 11/02/2026

061-216104943-DE_006_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599